

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TLEMCEEN

DAIRA DE MANSOURAH

COMMUNE DE TERNY BENI HEDIEL

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N.I.F 000113239003457

En application des dispositions de l'Article 65 du Décret Présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 ,
Portant réglementation des Marchés Public et des délégations de service public . Monsieur le président de
L'Assemblée Populaire Communal de la commune de Terny Beni Hdiel Informe l'ensemble des
soumissionnaires ayant participé à l'avis d'Appel d'Offres ouvert avec exigence de capacité minimale
paru le 02/12/2025 sur le quotidien nationale arabophone (**المجتمع**) et sur le quotidien nationale
francophone le 02/12/2025 (**Ouest Tribune**) .Qu'a l'issue de l'évaluation des offres du : 25/12/2025
, il a été procédé à l'Attribution provisoire comme suit :

N°	DESIGNATION	ENTRPRISE	N° D'IDENTIFICATION FISCALE	OFFRE TECHNI QUE	MONTANT en TTC	DELAI	OBSERVATION
01	«Amenagement et revêtement des voiries au village Ouled youcef 2 ^{ème} tranche	SARL STOA	001213026432866	88.27 POINTS	17.843.752.50 DA(Après correction)	03 MOIS	Qualifié techniquement et moins disante .

- Conformément à l'Article 82 du Décret Présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 , Portant réglementation des Marchés Public et des délégations de service public,les soumissionnaires et les candidats qui souhaitent prendre connaissance des résultats détailler de l'évaluation de leurs candidature , offre technique et financière , sont invités a se rapprocher au niveau de notre service au plus tard trois (03) jour de la publication de l'attribution provisoire du marché .
 - Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés dans un délai de dix (10) jour à compter de la 1^{ère} publication de l'avis d'attribution provisoire du marché .

PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE COMMUNALE